

## BULLETIN DE Santé du Végétal

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** 

BSV CASSIS n° 6 du 16 mai 2019









Pontes détectées.

Les observations réalisées cette semaine en parcelles infestées ont permis de constater que des œufs sont présents sous une partie des boucliers femelles (photo.1).



L'essaimage des larves va ensuite se produire (début estimé au cours de la semaine prochaine), permettant à une nouvelle génération de cochenilles (photo.2) de s'installer sur des rameaux plus jeunes.



Photo 1



## BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ** 







Photo 2

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21 - CA 71 - FREDON.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

AGENCE FRANCAISE Avec la participation financière de : POUR LA BIODIVERSITÉ